



Herbicyclage des feuilles mortes



Dépôt de feuilles mortes

Du 1^{er} octobre au 15 novembre
À l'Hôtel-de-Ville, au 100, place de la Mairie
dans les conteneurs identifiés à cet effet.

EN VRAC
S.V.P. videz vos sacs/boîtes et disposez-en correctement « déchet/recyclage »

Accepté : feuilles mortes & herbes Refusé : sacs, boîtes, branches, déchets



Dans le cadre du suivi du Plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre (2013-2017), la Municipalité a poursuivi la collecte des feuilles mortes en collaboration avec la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) en 2015 afin de réduire le volume de feuilles brûlées ou jetées dans la collecte des déchets. La troisième édition de la collecte fut un succès. Quatre contenants de 1 100 litres étaient disposés à proximité de l'Hôtel-de-Ville, soit à côté du terrain de baseball et ces derniers ont été remplis et collectés par la RITL plusieurs fois. Le volume total de feuilles ramassé est d'environ 4000 kg et ces rebuts verts seront compostés au Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides (Site de l'ancienne Pisciculture de Saint-Faustin).

Il est important de participer à réduire l'enfouissement des matières compostables. Ces matières représentent approximativement 40% de nos résidus domestiques et occupent approximativement 30% de l'espace des sites d'enfouissement. De plus, les matières organiques enfouies ont un impact significatif sur l'émission des gaz à effet de serre, puisqu'elles produisent notamment du méthane lorsqu'elles sont enfouies en absence d'oxygène.

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré encourage le compostage domestique et la valorisation des résidus verts et invite les citoyens à la consommation responsable visant la réduction des matières résiduelles générées par foyer. Informez-vous afin d'évaluer si vous êtes admissible au *Programme de compostage domestique* afin de bénéficier d'un remboursement de 30\$ suite à l'achat d'un composteur.

Le service de l'urbanisme et de l'environnement